

Chapitre 1

COMMENT UNE EXPÉDITION SE DÉROULE-T-ELLE HABITUELLEMENT ET QUELS SONT LES INTERVENANTS?

Quelles que soient les conditions de la vente des marchandises placées dans le conteneur et qu'il s'agisse d'une transaction f.a.b. (franco à bord), C.A.F. (coût, assurance, fret) ou autre, le déplacement physique du conteneur et de son contenu se font toujours de la même façon.

Entre son point d'origine et sa destination, le conteneur utilisera plusieurs modes de transport entièrement différents. Le passage de l'un à l'autre ne s'effectuera pas seulement au Canada, mais également dans le pays destinataire (sous les mêmes formes ou sous des formes différentes, ou encore à un plus grand nombre de reprises).

Le déplacement dans le cours duquel les marchandises sont placées dans le conteneur à leur point de départ, sont expédiées par des modes de transport totalement différents et n'en sont pas déchargées avant d'arriver à leur destination finale s'appelle un «**DÉPLACEMENT INTERMODAL**».

Pour l'expéditeur canadien qui n'a jusqu'ici expédié de marchandises qu'à l'intérieur du continent, un déplacement intermodal vers l'étranger en conteneur de transport maritime exige une tout autre approche, par rapport à une expédition par camion ou par chemin de fer.

Dans un déplacement à l'intérieur du Canada ou de l'Amérique du Nord, le camionneur ou la société de chemins de fer choisi doit parcourir entre 1 000 et 2 000 milles (1 500 à 3 000 km). L'expéditeur peut décider d'utiliser les deux moyens de transport; quoi qu'il en soit cependant, le camion et la semi-remorque emprunteront tous deux des routes ou des chemins de fer relativement uniformes.

Par contre, un **DÉPLACEMENT INTERMODAL** vers un pays étranger se fera sur quelque 8 000 à 10 000 milles (12 000 - 16 000 km) et même plus.

Il se peut également que tous les modes de transport (chemin de fer, camion et navire) soient utilisés et que les marchandises soient manutentionnées de six à dix reprises.